



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

ASPECTS ÉCONOMIQUES DES SERVICES DE POLICE – CONDITIONS DE BASE DE LA RECHERCHE POLICIÈRE AU CANADA

Curt Taylor Griffiths, Ph. D.
School of Criminology
Simon Fraser University

Avec l'aide de
Joshua J. Murphy, B.A.
Sandra R. Snow, BCom

OBJECTIFS DU PROJET

- Recueillir des renseignements sur l'état actuel de la recherche policière au Canada
- Examiner les structures et les programmes pour la recherche policière de plusieurs administrations internationales
- Utiliser ces documents afin de faciliter l'établissement de relations axées sur la collaboration entre les services de police, les gouvernements et le milieu universitaire
- Documenter les discussions sur l'établissement d'une stratégie nationale de recherche policière

MÉTHODE

- Examen de la littérature publiée et non publiée
- Parcours des présentations pendant les conférences et d'autres forums relatifs à la recherche policière
- Examen des documents sur les structures qui sont en place pour le financement et la tenue de recherches et la diffusion des constatations
- Entrevues : Canada (N=26); international (N=10)

ÉTAT ACTUEL DE LA RECHERCHE POLICIÈRE

- « La recherche policière au Canada est décousue, incohérente, fragmentée et contradictoire. Elle a tendance à être étroite, abstraite et insulaire. » (milieu universitaire)
- « Lamentable. L'état de la recherche policière s'est détérioré de façon considérable. » (milieu universitaire)
- « De la recherche est effectuée, mais par accident. La plupart des organisations de maintien de l'ordre ne savent pas pourquoi la recherche est importante ou comment utiliser les renseignements recueillis. » (ancien chef de police)

ÉTAT ACTUEL DE LA RECHERCHE POLICIÈRE

- « Le Canada se fie beaucoup aux É.-U. et au RU afin que ces pays effectuent la recherche pour lui. »
- « Il n'y a pas de financement et il n'y a jamais eu de financement. » (sous-ministre adjoint provincial du ministère de la Justice)
- Le retrait du soutien des centres de recherche par le gouvernement fédéral
- La nécessité que le gouvernement fédéral reprenne sa participation et fournisse des ressources

RÔLE DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX, TERRITORIAUX ET DES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

- Point de vue selon lequel les gouvernements, en général, ne participent pas à la recherche, ne facilitent pas la recherche axée sur la collaboration ou ne diffusent pas la recherche
- L'état actuel confirme la fragmentation et l'isolation des gouvernements les uns des autres
- Aucun plan stratégique provincial ou territorial n'est en place pour la recherche policière; manque de PE avec les universités
- « J'ai constaté que la recherche dans les universités était limitée, voir inexistante. » (sous-ministre adjoint du ministère de la Justice)

DIVISIONS DES SERVICES DE POLICE, RECHERCHE ET POLITIQUE PUBLIQUE

- « Il existe un problème fondamental entre la recherche de qualité et la politique publique : lorsque le gouvernement est mis au courant qu'il doit mener des recherches, il n'a pas suffisamment de temps pour entreprendre la recherche et si une recherche est entreprise, à son achèvement, la question n'est plus actuelle et la recherche n'est plus nécessaire. »
(gestionnaire principal de programme, Division des services de police provinciale)

DIVISIONS DES SERVICES DE POLICE, RECHERCHE ET POLITIQUE PUBLIQUE

- « L'opinion de la Division des Services de police de [] était que moins elle devait prendre part à la recherche policière, mieux c'était. Elle ne voulait pas être accusée de participer à des recherches qui dérapaient et le ministre a dû répondre à des questions à ce sujet. » (ancien employé de la Division des Services de police de [])

SERVICES DE POLICE ET RECHERCHE POLICIÈRE

- Les services de police canadiens ont souvent une capacité limitée de mener des études et des analyses de recherche approfondies
- « Vous n'avez tout simplement pas le temps d'effectuer des recherches sur les pratiques exemplaires ou les tendances émergentes. Une grande partie (de la recherche) est fondée sur un modèle. » (planificateur de police)
- « Aucun objectif de recherche n'est établi, les fonds pour la recherche sont limités et souvent, la recherche menée n'est pas accessible à l'extérieur de la division. Je ne peux même pas tenter de deviner les montants accordés à la recherche. » (planificateur stratégique, GRC)

RELATIONS ENTRE LES SERVICES DE POLICE ET LE MILIEU UNIVERSITAIRE

- Du point de vue des universités, les relations avec les services de police étaient inexistantes ou teintées d'un certain niveau de suspicion et de méfiance mutuelles
 - Manque de compréhension du rôle des universités
 - Absence de cadres stratégiques visant à faciliter l'établissement de partenariats axés sur la collaboration
- Perception selon laquelle les universités formulent souvent des critiques sans fournir de recommandations en vue d'améliorer la prestation de services

COUPURE ENTRE LE MILIEU UNIVERSITAIRE ET LA POLICE

- Universités : « Pourquoi les agents de police ne lisent-ils jamais les rapports de recherche? »
- Police : « Pourquoi les universités ne rédigent-elles pas leur documentation en langage clair? »
- Universités : « Pourquoi la police refuse-t-elle d'examiner son propre rendement organisationnel? »
- Police : « Pourquoi les chercheurs refusent-ils de produire des renseignements qu'une personne pratique qui exerce un pouvoir peut utiliser pour modifier un aspect limité de l'organisation, au lieu d'établir des structures théoriques et explicatives inutiles pour la personne chargée de résoudre les problèmes? » (Bradley et Nixon, 2009:427)

RÔLE DES CABINETS D'EXPERTS- CONSEILS

- Des répondants ont fait allusion à la participation accrue de cabinets d'« affaires » du secteur privé pour la tenue de la recherche policière
- Des préoccupations ont été soulevées quant à la rigueur de la méthode et à l'absence d'analyses statistiques complexes, et à savoir si cette participation empêche l'établissement de partenariats axés sur la collaboration (« une fois et c'est tout »)
- « Ils ne connaissent pas vraiment les nuances du maintien de l'ordre, et des commanditaires leur demandent d'examiner un élément en respectant un calendrier qui va au-delà de la stupidité. » (chef de police)

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Établir un mécanisme de financement adéquat pour la recherche policière
- Faire tomber les cloisons des organisations qui participent à la recherche policière
- Favoriser l'établissement de partenariats axés sur la collaboration entre la police, les gouvernements et les universités
- Développer un portail pour la diffusion opportune des constatations de recherche
- Points de vue mitigés sur l'établissement d'un centre national de recherche policière